



## Métier et casier judiciaire

Par **sonicari**, le **17/04/2009** à **16:44**

Bonjour,

Où pourrais-je me procurer la liste des métiers incompatibles avec le fait d'avoir un casier judiciaire ?

Je voudrais effectuer une démarche en capacité en droit et je ne sais pas si, suivant les débouchés, je peux accéder à tout puisque j'ai un casier judiciaire pour des faits qui se sont déroulés avant ma majorité mais qui n'ont pas été jugés.

Merci.

Par **djedje34**, le **22/03/2014** à **16:50**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

Si tu n'es pas passé a la barre tu na pas de casier .... les metier exclu sur inscription du b2 sont : taxis administration police gendarmerie fonction public securite et bien dotre apres le b2 est tjr modifiable et effacable contrairement o b1 ki reste visible presk a vie

Par **aguesseau**, le **22/03/2014** à **17:05**

bjr,

le casier judiciaire est le relevé des condamnations pénales d'une personne.  
si vous n'avez pas été jugé, il n'y a rien d'inscrit sur votre casier judiciaire.

mais il existe d'autres fichiers genre stic et judex pour les personnes ayant eu affaire aux service de police ou de justice mais ils ne sont pas accessibles à tout le monde.  
cdt

Par **djedje34**, le **27/03/2014** à **21:21**

Oui bjr c vrai.... il a plus de stic c le fichier taj et la apar dan la securite larmee la douane ou la gendarmerie presk personne nen a acces

Par **Felicia\_Felicia**, le **20/05/2017** à **10:20**

Bonjour,

Qu'en est-il des cas où on a été jugé (et pas acquitté), et donc qu'on a une trace sur le casier judiciaire ? Quels sont les métiers pour lesquels l'extrait n'est pas demandé ? J'ai compris que certains métiers sont hors de portée à moins d'avoir un casier judiciaire vierge (police, médecin, avocat, caissier, enseignant, etc.), mais qu'en est-il du reste ? Il y a-t-il d'autres métiers (mieux payés) que les métiers manuels (ouvrier, mécanicien, plombier, électricien) ou dans la restauration (serveur, plongeur) pour lesquels l'extrait n'est jamais demandé par l'employeur ? Par exemple, dans un bureau ou dans la vente ?  
J'étais enseignante et dois me reconvertir professionnellement.

Merci d'avance de votre aide.

Par **Tisuisse**, le **20/05/2017** à **10:34**

Bonjour,

Par exemple, pour travailler dans la banque ou dans les assurances, le casier judiciaire, volet 3, sera demandé.